

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE
DU VENDREDI 18 AVRIL 2008

Le Conseil Municipal de Kruth s'est réuni le vendredi 18 avril 2008 et Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures en présence de 14 membres. Madame Valérie CLAUSSE, conseillère, était absente et excusée. Les divers points qui figuraient à l'ordre du jour ont été examinés et les décisions suivantes ont été prises. La réunion a été close à 23h20.

Depuis la séance de l'élection du maire et des adjoints qui a eu lieu le vendredi 14 mars 2008, et afin de préparer cette réunion de travail, les élus se sont déjà retrouvés deux fois :

- le vendredi 21 mars pour la découverte des budgets, du patrimoine bâti et du fonctionnement de la commune,
- le jeudi 10 avril pour l'examen des travaux relatifs à la rénovation extérieure du bâtiment de l'école élémentaire.

I – CHOIX DES DELEGUES

1. POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Par courrier en date du 19 mars 2008, le PNRBV rappelle que les statuts du Syndicat Mixte du Parc prévoient que chaque commune ou ville soit représentée par un délégué. Le Comité Syndical, organe délibérant du Syndicat Mixte, est composé de 56 membres avec voix délibérative dont 24 délégués des communes. Suite aux élections municipales et cantonales, il est prévu le renouvellement du Comité Syndical, du Bureau du Parc et l'élection de son Président.

Dans un premier temps, aura lieu l'élection des représentants des communes puis dans un second temps, le nouveau Comité Syndical élira le Président et les membres du Bureau du Parc.

Le choix du délégué communal se fait à bulletin secret et désigne par 13 voix (1 abstention) :

Monsieur Christophe ANDRESZ, conseiller municipal, né le 20/11/1957 et demeurant 26 rue Basse à KRUTH.

2. POUR LES QUESTIONS DE DEFENSE

En 2002, Monsieur Jacques FLOCH, secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants, a souhaité contribuer au renforcement du lien "Armée-Nation" et créer à cet effet, une dynamique entre les jeunes Françaises et Français pour mieux inscrire et ancrer dans l'esprit de nos concitoyens, l'intérêt primordial des questions de Sécurité et de Défense.

Il a donc été demandé que soit instaurée au sein du conseil municipal une fonction nouvelle de "conseiller municipal en charge des questions de défense". Sa vocation est de devenir un interlocuteur privilégié pour la "Défense".

Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne.

Monsieur Thierry GRUNENWALD, conseiller municipal, né le 15/07/1963 et demeurant à l'Auberge du Lac à KRUTH est désigné, à bulletin secret, délégué pour les questions de défense et ce par 13 voix(1 abstention).

3. POUR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Monsieur le Maire présente le fonctionnement et les missions du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin. Il regroupe 342 communes du Haut-Rhin desservies par EDF. 157 communes ont également transféré leur compétence gaz au Syndicat.

Le Syndicat a pour mission de :

- * représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz
- * organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession par EDF et par Gaz de France

* programmer et aider les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques
* favoriser une meilleure coordination dans l'étude et la réalisation des travaux entre tous les intervenants (éclairage public, téléphone, vidéo.....)
Pour une commune de moins de 2000 habitants, un délégué doit être désigné.
Monsieur Florent ARNOLD, maire-adjoint, né le 11/03/1965 et demeurant 76 grand'rue à KRUTH est élu à bulletin secret par 13 voix (1 abstention).

II – CHOIX DES MEMBRES DES COMMISSIONS

1. POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION

Monsieur le Maire informe les élus qu'en vertu des articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics, il convient de constituer une commission d'appel d'offre et d'adjudication comprenant, en ce qui concerne les communes de moins de 3500 habitants, le Maire et trois membres du conseil municipal. Seule cette commission est compétente pour attribuer les marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous plis secrets, désigne les membres suivants pour faire partie de la CAO.

Président : M. Claude WALGENWITZ, maire
Président délégué : M. Jean-Paul HALLER, adjoint
Membres titulaires : M. Thierry GRUNENWALD
M. Serge SIFFERLEN
M. Richard WELKER
Membres suppléants : Mme Valérie CLAUSSE
M. Didier DREYER
Mme Michèle GRUNENWALD

2. POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission, outre le maire -ou l'adjoint délégué- qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Elle examine annuellement la "liste 41 bâtie".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit la liste des Commissaires titulaires et des commissaires suppléants.

Président : M. Claude WALGENWITZ, Maire
Président-délégué : Jean-Paul HALLER, Adjoint

Commissaires titulaires

Patricia SUTTER

Serge SIFFERLEN

Thierry GRUNENWALD

Didier DREYER

Sabine GARDNER

Béatrice WEHRLLEN

Jean-Paul FLIELLER

Roger BINDLER

Suzanne GRESSE (propriétaire de bois)

Michèle GRUNENWALD (propriétaire de bois)

Jean-Jacques SCHNEIDER (ODEREN)

Bertrand BATO (HARTMANNSWILLER)

Commissaires suppléants

Florent ARNOLD

Valérie CLAUSSE

Christophe ANDRESZ

Serge GUITON

Richard WELKER

Justin ECKER

Marie-Elisabeth SCHLUSSEL

Bernard ARNOLD

Antoine FISCHER (propriétaire de bois)

Claude FISCHER (propriétaire de bois)

Jean-Claude BIWAND (LEIMBACH)

Joseph HERRGOTT (FELLERING)

3. POUR LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DES SAPEURS POMPIERS

Prévu par l'article 55 du décret du 10 décembre 1999, le comité consultatif communal (CCC) des sapeurs-pompiers volontaires vient se substituer au conseil d'administration du corps communal.

L'arrêté du 6 mai 2000 fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de ce comité, compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Il doit obligatoirement être saisi pour avis sur :

- l'engagement et le rengagement des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal
- les changements de grades jusqu'au grade de capitaine
- les recours contre les décisions de refus de renouvellement d'engagement
- le règlement intérieur du corps communal

Le CCC est présidé par le Maire et comprend un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus pour trois ans des sapeurs-pompiers volontaires.

Le chef de corps, lorsqu'il n'est pas membre, assiste avec voix consultative aux réunions du comité.

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre au moins un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers composant le corps communal.

Les représentants de la commune sont désignés par le conseil municipal parmi ses membres, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires.

Le CCC se réunit 2 fois par an.

Ont été désignés au sein du conseil Municipal :

Président : Claude WALGENWITZ, Maire

Président-délégué : Jean-Paul HALLER, 1^{er} adjoint

Titulaires :

Suppléants :

Didier DREYER

Florent ARNOLD

Thierry GRUNENWALD

Serge SIFFERLEN

Mireille BLUNTZER

Valérie CLAUSSE

4. POUR LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE

La Commission Communale Consultative de la Chasse est composée des membres suivants :

- le Maire
- 2 conseillers municipaux au minimum
- 2 représentants des agriculteurs désignés par la Chambre d'Agriculture
- 1 représentant de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin
- 1 représentant désigné par le Centre Régional de la Propriété Forestière

Sont également associés à titre permanent de conseil un représentant des organismes suivants :

- l'ONF pour les communes ayant des forêts soumises au régime forestier
- le Président de GIC ou son représentant
- le Fonds d'indemnisation des dégâts de sanglier

Le Président peut également inviter pour certaines questions toute personne dont la présence peut-être jugée utile aux débats. Ainsi est associé :

- un représentant du PNRBV

La CCCC est chargée de donner un avis sur les points suivants :

- la fixation des lots communaux
- le renouvellement du droit de chasse au profit du locataire en place à travers un accord de gré à gré
- le choix du mode de location par appel d'offres ou adjudication
- l'organisation de l'adjudication ou de l'appel d'offres (date, mise à prix, etc....)
- l'agrément des candidatures prévues à l'article 6.2
- la gestion administrative et technique de la chasse dans le respect du cahier des charges, postérieurement à la signature du bail et notamment :
 - le plan de tir
 - la protection contre les dégâts de gibier
 - le plan de gestion cynégétique
 - les questions sur lesquelles le Maire souhaite recueillir un avis dans le domaine de la chasse.

La commission se réunit sur convocation du Président au moins une fois par an ou à la demande d'un de ses membres. Le locataire pourra être invité aux travaux de la commission.

Membres de la CCCC au sein du Conseil Municipal :

Le Président : Claude WALGENWITZ, Maire

Président-délégué : Jean-Paul HALLER, adjoint

Conseillers Municipaux :

Florent ARNOLD

Thierry GRUNENWALD

Richard WELKER

III – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire présente les différentes commissions communales et les élus intéressés s'y inscrivent. Le maire étant membre de droit, la composition des commissions est la suivante.

Commission des finances :

Président-délégué : Jean-Paul HALLER, 1^{er} adjoint

Membres : Mireille BLUNTZER-Valérie CLAUSSE-Didier DREYER-
Michèle GRUNENWALD-Serge GUITON-Richard WELKER

Commission urbanisme :

Président-délégué : Jean-Paul HALLER, 1^{er} adjoint

Membres : Valérie CLAUSSE-Didier DREYER-Sabine GARDNER-
Michèle GRUNENWALD-Thierry GRUNENWALD-Serge GUITON-
Serge SIFFERLEN-Beatrice WEHRLLEN-Richard WELKER

Commission environnement et travaux :

Président-délégué : Florent ARNOLD, 2^{ème} adjoint

Membres : Christophe ANDRESZ-Mireille BLUNTZER-Valérie CLAUSSE-
Didier DREYER-Michèle GRUNENWALD-Thierry GRUNENWALD-Serge GUITON-
Serge SIFFERLEN-Richard WELKER

Commission communication et services à la population :

Présidente-déléguée : Patricia SUTTER, 3^{ème} adjoint

Membres : Christophe ANDRESZ-Sabine GARDNER-Michèle GRUNENWALD
Beatrice WEHRLLEN-Richard WELKER

IV – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Aux termes de l'article L 2121-9 du Code Général des collectivités Territoriales, «le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune». Toutefois tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité que pour des motifs de bonne administration, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs. Ces délégations possibles figurent à l'article L 2122-22 du CGCT.

Il est proposé aux élus de déléguer une partie de ces pouvoirs au Maire tout en étant précisé que les actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal doivent donner lieu à transmission à l'autorité préfectorale ainsi qu'à affichage. S'agissant de pouvoirs délégués il doit également selon l'article L 2122-23 du CGCT «en rendre compte aux réunions du conseil municipal».

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant depuis le 1^{er} janvier 2008 à 206 000 € hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent.
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire. De déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans la limite de 250 000 € par opération.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

V – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE RIVIERES 2007/2008

Monsieur le Maire présente aux élus le dossier technique élaboré par le service "Lacs et Rivières" du Conseil Général pour les travaux "d'enrochement du lit au Runscheruntz".

Sur le Runscheruntz, en amont de sa confluence avec la Thur, une érosion creuse le pied d'un talus en enrochements. Celle-ci pourra être stabilisée en remontant le lit de l'affluent sur environ 20 ml en amont de la confluence au moyen d'enrochements secs.

Madame Béatrice WEHRLLEN, concernée par le dossier, quitte la salle de séance.

Le Conseil de Communauté du 20 décembre 2007 auquel le dossier a été soumis est d'accord pour que ces travaux soient réalisés comme par le passé sous maîtrise d'ouvrage départementale et payés par la Communauté de Commune qui en récupèrera le montant HT auprès de la commune, déduction faite de la subvention obtenue du Département.

S'agissant d'une rivière de 4^{ème} ordre, subventionnable à hauteur de 40% du montant HT, la commune aurait à contribuer pour une somme de : $4\,180\text{ €} \times 60\% = 2\,508\text{ €}$.

Les élus, après délibération, décident de donner un accord de principe pour la réalisation des travaux et la prise en charge des 2 508 € correspondant au montant des travaux non subventionnés par le Conseil Général. Toutefois, avant de définir le montage financier, les élus décident de confier ce dossier à la commission des finances. Il est également relevé que des travaux avaient déjà été faits à ce niveau et qu'il ne semble pas normal qu'ils soient déjà à refaire.

VI – DEMANDES DE LOCATION DE TERRAIN

1. DEMANDE DE LOCATION DE M. BINDER ROBERT (MITTELRAIN)

A l'appui de plans de localisation, Monsieur le Maire présente l'ensemble de ce dossier.

En février 2007, Monsieur BINDER Robert, en accord avec M. MARY Jean, ancien locataire, a sollicité la location des parcelles suivantes situées section 23 au Mittelrain (parcelle 39 de 24 ares, parcelle 40 de 66 ares et une partie de la parcelle 38 d'environ 11,1ha soit une surface totale de 12 ha dont 9 ha exploitables). Monsieur BINDER Robert souhaitait alors acquérir la propriété de M. MARY Jean.

Le dossier a évolué et la propriété de M. MARY Jean a été achetée par Mme JEANDENANS Nathalie qui, en décembre 2007, a sollicité également la location des parcelles pré-citées.

Sa demande s'appuyait sur le fait que son exploitation est située à proximité et que les bêtes pourraient aller directement de l'étable aux pâturages.

Les deux exploitants sont donc aujourd'hui intéressés par les mêmes parcelles car Monsieur BINDER a réitéré son intérêt pour cette parcelle. La demande de M. Robert BINDER s'appuie sur le fait qu'il reste aujourd'hui exploitant de la parcelle 72 section 24 intégrée à la propriété de M. Jean MARY acquise par Mme Nathalie JEANDENANS. Après délibération, les élus décident de confier l'étude de ce dossier à la commission environnement qui se rendra sur les lieux.

Les élus se demandent s'il n'y aurait pas moyen de donner satisfaction aux demandeurs par d'autres pâturages dans la commune, si le troupeau des demandeurs est suffisant pour l'entretien des terrains demandés, si les surfaces autres déjà louées sont exploitées de façon satisfaisante....

2. DEMANDE DE LOCATION DE M. OLIVIER MAEDER (SAUWAS)

Par courrier en date du 28 mars 2008, M. Olivier MAEDER, demeurant 7a au Sauwas à Kruth, explique qu'il va acquérir des chèvres afin de débroussailler une partie de son terrain. Il sollicite, à l'appui d'un plan, l'autorisation de clôturer en empiétant sur du terrain communal. MM. Serge SIFFERLEN et Didier DREYER, parents du demandeur quittent la salle.

Après délibération, il est décidé de confier l'étude du dossier à la commission environnement. Il est également précisé qu'en cas d'accord, le terrain clôturé fera l'objet d'une location annuelle sous forme d'essarts.

VII – DEMANDES D'ACHAT DE TERRAINS

1. DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DE M. ET MME ROBERT BINDER

M. et Mme Robert BINDER réitèrent leur demande refusée en 2005, à savoir : l'acquisition par achat ou par échange, d'un terrain communal (zone NDc) au lieu dit Eichberg, à proximité de leur étable (zone NCb).

Monsieur le Maire refait l'historique des démarches entreprises par le couple BINDER pour construire une nouvelle habitation.

- à proximité de leur étable, sur terrain communal
- au Laffé, sur un terrain leur appartenant
- au Mittelrain, par l'acquisition de la propriété MARY

Après délibération, il est décidé de se rendre sur place pour étudier le dossier.

2. DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DE M. ET MME PAVEL SCHNEIDER

Monsieur le Maire présente la demande de M. et Mme Pavel SCHNEIDER, qui souhaitent acquérir une partie de la parcelle 4 section 23 que la commune a achetée pour en effectuer le déboisement. Le plan est présenté et discuté.

Les élus décident de procéder d'abord à la suppression du microboisement existant sur cette parcelle. A l'issue de cette coupe, les lieux seront plus lisibles et une réunion sur place avec les demandeurs permettra de connaître les tenants et les aboutissants de cette demande, avant discussion et décision par le conseil municipal.

VIII – VALIDATION D'UN ECHANGE DE TERRAIN AU FRENZ

Monsieur le Maire présente le dossier de Mme Monelle AVELINE demeurant 6 rue du Général de Gaulle à BANTZENHEIM 68490, qui possède une résidence secondaire au Frenz (parcelle 54 section 11). Suite à une visite sur le terrain il avait été constaté que la route communale passe sur une partie de sa parcelle en limite Est de celle-ci. Afin de régulariser la situation il avait été jugé opportun de procéder à l'échange du terrain précité contre une surface communale située au Nord de leur parcelle.

Les élus acceptent cet échange de terrain dont la surface exacte a été calculée par le géomètre.

Au vu du PV d'arpentage, les élus approuvent l'échange suivant :

La parcelle 153/5 section 11 appartenant à Mme AVELINE est attribuée à la commune en échange de la parcelle communale 155/5 section 11 qui revient à Mme AVELINE.

Les frais d'arpentage et de notaire seront payés pour moitié par chacune des deux parties.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents et actes afférents à ce dossier.

IX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1. PARTICIPATION A UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire lit une demande de subvention du collège sollicitant une participation de la commune pour un voyage scolaire des classes de 5^{ème} en Angleterre : 5 élèves de Kruth sont concernés.

Il présente aussi les règles qui avaient été définies en 2003 en ce qui concerne le versement de subventions. Précédemment la commune ne participait pas aux voyages scolaires.

Après délibération, les élus décident, par douze voix (deux contre) de ne pas participer au financement des voyages scolaires. Il est suggéré au Collège de solliciter la Communauté de Communes.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ECOLES

Monsieur le Maire rappelle que les règles concernant l'attribution de subventions aux associations et aux écoles ont été définies en 2003.

Les élus décident de confier l'examen de ces règles à la commission communication pour qu'elle fasse des propositions quant à des augmentations, modifications de critères ou définition de nouvelles règles.

X – DIVERS

1. CHASSE COMMUNALE

a).LOYER 2008

Monsieur le Maire expose aux élus la demande de M. Denis FEIGEL, président de la société de chasse du Schafert, qui souhaite obtenir l'annulation de l'augmentation du loyer de la chasse qui a été appliquée pour 2008.

Les élus estiment que :

* l'augmentation du loyer du bail qui a été décidée par la commune de Kruth pour 2008 n'est pas un cas isolé ou unique, bien d'autres collectivités en ont fait de même

* l'augmentation a été décidée et entérinée par les élus, en tenant compte du cahier des charges (articles 16) et dans la stricte légalité administrative.

Ils ont aussi pris acte que les autres partenaires communaux pour la chasse communale ont accepté cette augmentation.

A l'unanimité, les élus décident de ne pas annuler la délibération en date du 26 octobre 2007 et de demander aux chasseurs du lot N°1 et 2 d'acquitter le montant dû pour le 31/05/2008.

Néanmoins dans un souci d'apaisement et compte tenu des bonnes relations qui ont toujours existé entre les chasseurs et la commune, le conseil municipal a décidé, si la société de chasse adhère à cette solution, de ne pas faire d'augmentation de loyer pour les années 2009 et 2010.

b).DEGATS DE SANGLIER

Il a été relevé une recrudescence des dégâts de sangliers, et ce surtout au niveau du Sauwas.

Les élus demandent donc que la société de chasse du Schafert :

* exerce une forte pression pour réduire le nombre de sangliers présents dans ce secteur,

* contacte sans tarder le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Haut-Rhin pour demander que les clôtures de protection qui existent aux divers endroits du village soient réparées et aussi entretenues régulièrement.

Le conseil municipal souhaite aussi que les chasseurs aient une réflexion par rapport au nourrissage : des élus s'interrogent sur le lien qui pourrait exister entre la nourriture apportée et la reproduction des animaux.

2. SUPPRESSION D'UN MICROBOISEMENT

Concernant la suppression du micro-boisement sur terrain communal (parcelles 4 et 5, section 23) d'une superficie de 55.40 ares, deux offres de prix sont présentées :

- Cosyval qui propose une somme de 4 470 €,
- Valoribois qui propose une somme de 5 050 €.

Les élus choisissent l'entreprise qui offre le meilleur prix, soit Valoribois de Cernay.

Cette entreprise pourra donc couper le bois et le récupérer après avoir procédé au broyage des branches, remanants et souches. Le terrain sera restitué, prêt à êtreensemencé. Le muret de pierres bordant la route devra être préservé en totalité.

3. VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Comme les années précédentes, les élus décident de participer au concours Villes et Villages fleuris. Cette participation conditionne pour les habitants le droit de prendre part au concours départemental des maisons fleuries.

Dans le cadre de ce concours, cette année, il est prévu que le jury prenne davantage en compte les critères paysagers et végétaux.

4. COMITE D'ANIMATION

En vue de l'assemblée générale extraordinaire du Comité d'animation rendue nécessaire suite au renouvellement du conseil municipal, une discussion s'engage pour savoir quels sont les élus intéressés pour siéger dans le bureau directeur du Comité d'animation. Il s'agit de :

- Florent ARNOLD
- Sabine GARDNER
- Michèle GRUNENWALD
- Thierry GRUNENWALD
- Patricia SUTTER

Il est rappelé que le bureau se compose de 5 élus et de 4 représentants d'associations. Toutes les associations du village et les 15 conseillers composent ce comité d'animation dont le rôle et l'importance sont rappelés.

X - COMMUNICATIONS

1 - Arbres du club vosgien

Dans le cadre de son 125^{ème} anniversaire, le club vosgien de la vallée de Saint-Amarin propose aux communes de faire planter, par des élèves du collège des arbres. Pour notre village, ce sont 9 arbres qui seront mis en terre cet automne.

Les élus relèvent cette initiative qui est originale et intéressante. La commission «environnement», avec la participation de quelques membres locaux du club vosgien, déterminera les essences et les lieux de plantation.

2 - Bûcher de la Saint-Jean

Le bureau de la communauté de communes, lors de sa séance du mercredi 12 mars dernier propose que les maires choisissent, pour la crémation du bûcher, le samedi 21 juin 2008. Cette date posait problème, coïncidant à la fois avec les épreuves du baccalauréat et avec la fête de la musique. Mais elle est aussi la date qui correspond aux usages et elle est souhaitée par les hôteliers restaurateurs et autres professionnels du tourisme.

Monsieur le Maire informe les élus que cette date a été fixée pour les conscrits qui en ont été informés lors d'une rencontre le jeudi 10 avril.

3 - Fête de la bière

Les élus sont informés des péripéties qui ont abouti à ce que le 19 juillet 2008, la soirée prévue initialement par les sapeurs-pompiers, puis par la musique municipale, soit finalement annulée. Le conseil regrette la suppression de cette animation estivale et espère que de tels dysfonctionnements ne se reproduiront plus. Ils réaffirment à cette occasion l'utilité du Comité d'animation qui réunit élus et associations locales.

4 - Consultation du public sur l'eau

Entre le 15 avril et le 15 octobre 2008, le Comité de bassin Rhin-Meuse diffusera aux habitants un questionnaire sur les principales actions à mettre en place pour aboutir à un bon état des cours d'eau en 2015. Cela s'inscrit dans une consultation nationale intitulée «L'eau c'est la vie. Donnez-nous votre avis».

5 - Virage, entrée sud : miroir

Concernant une éventuelle mise en place d'un miroir à l'entrée sud du village, Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a quelques années, une étude a abouti à un avis favorable. Il propose que l'Unité Routière Thann-Masevaux et la gendarmerie de Fellinging soient recontactées pour avoir leurs observations. Un courrier avait été fait au propriétaire de la maison 16, grand rue, lui demandant de tailler sa haie qui était une gêne pour la visibilité.

6 - Personnel communal

Les deux emplois CAE arrivent à échéance.

- Le jeudi 24 avril pour Jean-Pierre FICHTER,
- Le mardi 13 mai pour Rémy WEIGEL.

La commune organisera, fin mai, un «pot de départ» pour les remercier de leur travail.

Monsieur le Maire coordonnera les tâches des 2 ouvriers communaux pour une bonne efficacité.

6 - Itinéraire cyclable

D'importants trous sont apparus, en limite des bans d'Oderen et de Kruth. L'information sera transmise à la communauté de communes en charge de l'entretien. Quant au panneau cassé, rue du Solmont, les services communaux procéderont à la réparation.

7 - Déneigement

Ce service pose certains problèmes qu'il faudra solutionner avant l'hiver prochain :

- recherche d'une entreprise privée, en remplacement de M. Francis FISCHER,
- approvisionnement en sel, en liaison avec les autres communes concernées,
- remplacement de la sableuse-saleuse.

8 - Assainissement individuel

Une réunion d'information faite par la communauté de communes précisera aux habitants concernés les modalités de contrôle des installations.

9 - Coût de la SOGEST

Il sera demandé à la communauté de communes de chiffrer avec précision le coût de l'intervention de la SOGEST pour l'entretien des réseaux à Kruth.

10 - Permanences Maire et Adjoints

Elles ont été fixées afin que chaque jour ouvrable, il y ait une permanence le matin et une dans l'après-midi.

XI - DATES A RETENIR

- jeudi 24 avril : don du sang
- dimanche 27 avril : quête, lutte contre le cancer
- mardi 29 avril : commission communication et urbanisme
- jeudi 1^{er} mai : aubade de la musique et messe au Frenz
- samedi 3 mai : commission environnement et urbanisme
- mercredi 7 mai : commémoration de l'armistice
- mardi 20 mai : commission des finances
- dimanche 1^{er} juin (ou 8 juin) : sortie en forêt

<p>La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 23 mai 2008</p>
--